**M. Marcy Cláudio Lopes**

Ministre de la Justice et des Droits humains

Casarão da Justiça

Rua 17 de Setembro Gombota, Luanda, LU

ANGOLA

**Objet : Appel à la libération de quatre militants de la société civile**

Monsieur le Ministre,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations concernant la détention arbitraire de Messieurs **Gilson Morreira**, **Adolfo Campos**, **Abraão Pedro Santos** et **Hermenegildo Victor José**.

Ces quatre militants de la société civile angolaise ont été arrêtés le 16 septembre 2023 alors qu’ils s’apprêtaient à participer à une manifestation de solidarité avec les chauffeurs de mototaxi à Luanda. Ils n’ont opposé aucune résistance lors de leur arrestation, s’allongeant simplement au sol.Trois jours plus tard, ils ont été jugés et condamnés, à l’issue d’un procès sommaire, à deux ans et cinq mois de prison et à une amende de 80 000 kwanzas pour *« désobéissance et résistance à des ordres »*. Aucune preuve n’a été produite devant le tribunal pour justifier cette condamnation. L’appel interjeté par leurs avocats a été rejeté.

Depuis lors, Gilson Morreira, Adolfo Campos, Abraão Pedro Santos et Hermenegildo Victor José sont détenus en prison dans des conditions difficiles : leur droit de visite est régulièrement violé, de même que leur droit à recevoir des soins adaptés.

La détention arbitraire de ces quatre militants se produit dans un contexte plus global de répression croissante à l’endroit de la société civile qui exerce pacifiquement ses droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique pour dénoncer les politiques gouvernementales considérées comme antisociales.

J’exhorte par conséquent les autorités angolaises à :

* Libérer immédiatement et sans conditions Messieurs Gilson Morreira, Adolfo Campos, Abraão Pedro Santos et Hermenegildo Victor José ;
* Veiller à ce qu’ils puissent jouir en toute liberté de leurs droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique.

En attendant leur libération prochaine, ils doivent pouvoir recevoir sans entraves la visite de leurs proches et amis et obtenir les soins adaptés aux problèmes de santé auxquels ils font face en détention.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à :**

**Mme Guilhermina Prata**, Ambassadeure de l’Angola, 19, avenue Foch, 75116 Paris